

**BNP PARIBAS**  
**Société Anonyme au capital de 2.484.523.922 euros**  
**Siège Social : 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS**  
**662 042 449 R.C.S PARIS**

---

**Procès-verbal de l'Assemblée générale mixte des actionnaires**  
**du 15 mai 2013**

L'an deux mille treize mercredi 15 mai, à 15 heures 30, les actionnaires de BNP Paribas se sont réunis en Assemblée générale mixte au Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot, à Paris 17<sup>ème</sup>, suivant avis de réunion inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 13 mars 2013 et publié sur le site internet de BNP Paribas, ainsi que avis de convocation inséré dans le Journal Spécial des Sociétés (JSS) daté des 10 et 11 avril 2013 et le BALO du 12 avril 2013 également publié sur le site internet de la Banque.

M. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration, déclare la séance ouverte et procède aux formalités d'ouverture de l'Assemblée. Il indique qu'en raison de la présence de personnes n'ayant pas la qualité d'actionnaire, l'Assemblée générale revêt le caractère d'une réunion publique et que les débats feront l'objet d'un enregistrement intégral, sous le contrôle de deux huissiers de justice près la Cour d'Appel de Paris.

Le Président indique que, sauf événements actuellement imprévisibles, l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013 se tiendra le 14 mai 2014 au Palais des Congrès de la Porte Maillot, à Paris. Il décrit les principales modalités du déroulement de la séance et rappelle que le Document de référence et rapport financier annuel 2012 (Document de référence) a été proposé à chaque membre de l'Assemblée, au moment de l'émargement de la feuille de présence, puis lors de l'entrée en séance, des exemplaires de ce Document de référence restant, à tout moment, à la disposition des participants. Le Président informe les actionnaires qu'une somme de douze euros par actionnaire présent sera affectée au programme "*Coup de pouce aux projets du personnel*" spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général dans lesquelles des collaborateurs de la banque sont impliqués bénévolement à titre personnel.

Il est ensuite procédé à la constitution du bureau de l'Assemblée.

M. Baudouin Prot, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée conformément à l'article 18 des statuts.

M. Robert Tollet, Président de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), et M. Laurent Abensour, représentant le groupe AXA, qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction. M. Vivien Levy-Garboua est désigné comme Secrétaire.

M. Damien Leurent représentant la société Deloitte & Associés, M. Etienne Boris représentant la société PricewaterhouseCoopers Audit ainsi que M. Hervé Hélias représentant la société Mazars, Commissaires aux comptes de BNP Paribas, ont été régulièrement convoqués et sont présents à l'Assemblée.

Le Président fait part à l'Assemblée de la présence à ses côtés de M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général, ainsi que de MM. Georges Chodron de Courcel, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués.

Le Président indique que la présente Assemblée nécessite, pour sa partie ordinaire un quorum du cinquième des 1 242 261 961 actions ayant le droit de vote et, pour sa partie extraordinaire, un quorum du quart calculé sur ce même nombre d'actions. Il constate que la situation provisoire, établie suivant la feuille de présence permet de vérifier que les actionnaires présents et représentés, ainsi que les actionnaires ayant voté par correspondance, possèdent 837 901 257 actions, soit 67,51 % des actions ayant le droit de vote.

Le Président rappelle que la présente Assemblée, réunie sur première convocation, peut valablement délibérer, le quorum requis par la loi étant supérieur au quart, et a fortiori au cinquième, des droits de vote requis par la loi.

Le Président ajoute qu'un quorum définitif sera établi avant le vote des résolutions et que l'accueil des participants à la réunion se poursuivra jusqu'à 17 heures 15 afin de permettre aux actionnaires qui auraient été retenus de pouvoir assister et voter à cette Assemblée générale.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du Code de commerce et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires. Les documents destinés au Comité central d'entreprise lui ont été remis dans les délais légaux.

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des membres de l'Assemblée les pièces relatives à la présente séance :

- un exemplaire du BALO du 13 mars 2013 dans lequel a été publié l'avis préalable de réunion,
- un exemplaire du JSS daté du 10 et 11 avril 2013 et du BALO du 12 avril 2013 dans lesquels a été publié l'avis de convocation,
- l'avis de convocation adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment les différents modes de participation à l'Assemblée générale, l'ordre du jour, le projet de résolutions et leur présentation, les renseignements concernant les candidats au Conseil d'administration, l'exposé sommaire, le résultat des cinq derniers exercices, la demande d'envoi de documents complémentaires,
- les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,

- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes,
- les comptes sociaux et les états financiers consolidés,
- les rapports généraux et les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,
- l'avis du Comité central d'entreprise sur la répartition des bénéfices,
- le rapport du Conseil d'administration,
  - tant sur la partie ordinaire,
  - que sur les résolutions de la partie extraordinaire de la présente Assemblée,
- les rapports spéciaux sur les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance (exercice 2012),
- le rapport des Commissaires aux comptes sur partie du rapport du Président du Conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital social par annulation d'actions achetées,
- un exemplaire certifié conforme des statuts,
- la liste des actionnaires nominatifs,
- la feuille de présence certifiée par le bureau,
- la liste des Administrateurs, Directeur Général et Directeurs Généraux délégués,
- les renseignements concernant Messieurs Jean-Laurent Bonnafé, Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven dont il est demandé de renouveler le mandat d'Administrateur, ainsi que Monsieur Christophe de Margerie et Madame Marion Guillou qu'il est proposé de nommer en tant qu'Administrateur.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour publié et qu'il n'y a pas eu de demande d'inscription de point à porter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ou de projet de résolution par les actionnaires. Il précise que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront pas être traités.

Il rappelle également que la présente Assemblée, réunie sur première convocation, peut valablement délibérer, le quorum étant supérieur au quart des droits de vote. Il précise que la feuille de présence, en cours de contrôle, sera déposée incessamment sur le bureau et donne lecture de l'ordre du jour.

### ***I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE***

- Rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Approbation du bilan et du compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Approbation du bilan et du compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Affectation du résultat et mise en distribution du dividende,

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Convention conclue entre BNP Paribas et M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général,
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la société,
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs,
- Nomination de deux administrateurs,
- Autorisation donnée aux Commissaires aux comptes de procéder à des formalités de dépôt légal au greffe.

## **II - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Simplification et adaptation des statuts,
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président invite les actionnaires à regarder un film préparé à leur intention qui rappelle les origines et l'histoire de BNP Paribas.

## **RESULTATS 2012 ET PERSPECTIVES 2013**

### **M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général**

M. Jean-Laurent Bonnafé présente, à appui de supports visuels, une synthèse des activités et des résultats du Groupe en 2012 ainsi que le plan d'action pour l'année 2013, qui comprend notamment la préparation du développement de la Banque pour 2014-2016.

Le Groupe s'est tout d'abord attaché à réaliser son plan d'adaptation qui consistait en une réduction-optimisation du bilan. Celui-ci a été réduit de 62 milliards d'euros d'actifs pondérés par rapport à la fin de l'année 2011. Dans un environnement réglementaire qui nécessite plus de liquidités, le montant des dépôts a nettement augmenté (+6,8 %) dans les réseaux bancaires en 2012 par rapport à 2011.

En 2012, la Banque a observé une bonne résistance des pôles opérationnels en termes de revenus, avec une croissance des revenus de 0,8 %. Le coût du risque reste modéré à 3 941 millions d'euros, en progression de 9,2 % par rapport à 2011, hors la Grèce. Le résultat net part du Groupe a progressé de 8,3 % par rapport à 2011, à 6,6 milliards d'euros.

La décision d'augmenter le taux de distribution sera soumise aux actionnaires dans l'une des résolutions de l'Assemblée générale, avec un dividende proposé à 1,50 euro par action.

Le dernier objectif qui était d'atteindre rapidement les nouveaux ratios de solvabilité de la réglementation Bâle 3, a été réalisé avec un ratio de 9,9 % à la fin de l'année 2012. Cet

objectif et ces niveaux de réalisation placent BNP Paribas en tête des banques globales dans cette dimension de la solvabilité. Cette dimension est importante, elle est même indispensable pour le futur et le développement de l'entreprise. La Banque avait un ratio Bâle 2 de 5,4 % à fin 2008, devenu à méthodes constantes 10,1 % à fin 2011. Un passage en Bâle 2.5 lui avait coûté 50 points de base. Le Groupe repartait donc de 9,6 % qui, à fin 2012, deviennent 11,8 %. Puis à fin 2012, un passage en Bâle 3 lui coûte 190 points de base soit 1,9 %. Aujourd'hui à fin mars, à l'issue des résultats du premier trimestre, le Groupe est à nouveau à 10,0 % dans le ratio Bâle 3.

BNP Paribas a démarré l'année 2012 avec 31 milliards d'euros d'excédent de ressources stables. Il a clos, la même année 2012, avec un excédent de 69 milliards d'euros. Cet excédent est le supplément de financement stable dont bénéficie le Groupe par rapport à l'ensemble des besoins de ses clients, qu'il soit à moyen, court ou très court terme. C'est une position forte qui lui permet d'anticiper favorablement la mise en place des futurs ratios de liquidité. Le Groupe est ainsi placé dans une situation favorable par rapport à la concurrence. Ceci a notamment été réalisé au moyen d'un programme d'émissions important qui a atteint 34 milliards d'euros en 2012, en moyen et long termes, à des prix compétitifs compte tenu de la conjoncture. La réserve de liquidités immédiatement disponible de 221 milliards d'euros place le Groupe dans une situation très favorable par rapport aux comparables.

A la fin de l'année 2012, les fonds propres prudentiels de la Banque sont désormais de 65,1 milliards d'euros, en hausse de 6,2 milliards d'euros par rapport à la fin de l'année 2011, notamment du fait de la mise en réserve de la majeure partie des résultats. Les actifs pondérés Bâle 2.5 ont baissé de 62 milliards d'euros pour se situer à 552 milliards d'euros à la fin de l'année 2012. En 2012, les dettes souveraines ont été réduites de 10,2 milliards d'euros. Cela représente au total, compte tenu de l'effort accompli sur la fin de l'année 2011, une réduction de presque 40 % par rapport à juin 2011. Le Groupe a terminé en 2012 son travail d'optimisation sur ce portefeuille, déjà entamé vigoureusement à la fin de l'année 2011.

Les revenus des pôles opérationnels sont en légère progression à 0,8 %, comme les frais de gestion (+0,8 %), et par conséquent, le résultat brut d'exploitation augmente de 0,8 %. Le coût du risque progresse de façon contenue (+6,5 %) et, de ce fait, le résultat net avant impôt croît de 0,8 % pour les pôles opérationnels. Pour le Groupe dans son ensemble, ce résultat net progresse de 7,5 % et en part du groupe, après impôts, de +8,3 %. La rentabilité des fonds propres se situe à 8,9 % contre 8,8 % en 2011. Le résultat net par action se situe à 5,16 euros, contre 4,82 en 2011, ce qui traduit la même progression de ce résultat.

Plus la Banque accumule du capital, plus il est difficile de faire progresser le retour sur fonds propres. C'est un sujet majeur pour l'industrie bancaire dans son ensemble, et surtout l'industrie bancaire européenne qui ne connaît plus les niveaux de rentabilité sur fonds propres qu'elle connaissait lors du cycle précédent. C'est évidemment un point qui sera au centre des préoccupations du Groupe, dans le cadre du plan 2014-2016.

Dans les pôles opérationnels, les revenus de *Retail Banking* dans leur ensemble ont progressé de 0,4 % (en moyenne) et de -0,4 % pour les marchés domestiques situés dans des pays qui ont davantage souffert du ralentissement économique ; le pôle *Investment*

*Solutions* a connu la progression la plus importante avec 4,8 %, et le pôle *Corporate and Investment Banking* (CIB) a marqué un recul contenu à 1,8 %. Une large diversification de son modèle, de ses métiers, de sa géographie, a permis au Groupe d'obtenir une bonne résistance de ses revenus.

Les frais de gestion, de la même façon, ont été contenus. Côté *Retail Banking*, c'est une quasi stabilité à -0,1 % ; les marchés domestiques enregistrent une baisse plus marquée, -1,8 %, mais ces marchés sont sous plus forte pression en termes de revenus, et il était donc logique d'activer le levier de la base de coûts. *Investment Solutions* continue sa progression à +1,4 %, ce qui traduit le niveau d'investissement dans lequel se trouvent certains de ses métiers, notamment le métier Assurance. CIB a connu de son côté une hausse à 2,4 %. Globalement, la progression des frais de gestion des pôles opérationnels, à +0,8 %, traduit une bonne maîtrise des coûts.

La charge du risque était en 2009 de 140 points de base sur encours, en 2010 de 72 points de base, en 2011 de 52 points de base auxquels il a fallu ajouter 46 points de base pour tenir compte de la crise grecque. Elle était en 2012 de 57 points de base à comparer à 52. Le Groupe enregistre donc à nouveau une hausse modérée de cette charge de risque qui montre la robustesse du modèle de l'entreprise en termes de maîtrise des risques et de diversification.

Le résultat net à 6,564 milliards d'euros se compare très favorablement à celui des banques européennes : Santander atteint 2,295 milliards d'euros, BBVA 1,676 milliard d'euros, Crédit Suisse 1,232 milliard d'euros, Société Générale 774 millions d'euros et Deutsche Bank 237 millions d'euros. Il s'agit là de la principale satisfaction de la Banque pour l'année 2012.

Évidemment, quand on regarde le monde entier, y compris les banques américaines, on voit la trace de ce qu'il s'est passé aux Etats-Unis sur la période récente. Certes, les Etats-Unis ont connu une crise financière extrêmement profonde, face à laquelle ils ont su réagir de façon efficace en constituant notamment des géants bancaires tels que JP Morgan ou Wells Fargo qui affichent aujourd'hui une capacité bénéficiaire de l'ordre de 15 milliards d'euros. Quant à HSBC, une banque globale, banque de l'Asie, banque des pays émergents, elle a également enregistré un résultat remarquable proche de 11 milliards d'euros

L'analyse de la performance de l'entreprise sur une période un peu plus longue montre objectivement que la banque résiste aux crises. Cela ne veut pas dire que dans certains métiers, dans certaines géographies, à certains moments, les résultats ne sont pas perturbés, mais quand on regarde la copie d'ensemble, *Retail Banking* a été extrêmement performant, *Investment Solutions* également ; de son côté, CIB a certes connu des mouvements plus contrastés, mais l'un dans l'autre, s'est toujours situé à un niveau élevé, ce qui la différencie probablement de beaucoup de CIB d'autres grandes maisons. Quand on regarde le résultat net part du groupe sur la période 2007-2012, toutes les années ont été largement bénéficiaires. L'année 2008 a connu le résultat le plus bas avec 3 milliards d'euros, quand la plupart des autres banques était en perte. Parmi les banques de cette dimension, BNP Paribas est l'une des seules à avoir passé la période sans une seule année de perte. Encore une fois, ceci est lié à la diversification de son modèle, tant géographique que métiers.

Comme évoqué précédemment, la rentabilité des fonds propres est désormais un sujet compliqué pour l'industrie bancaire, principalement européenne. Certes, avec 8,9 %, on peut dire que BNP Paribas, comparé aux grandes banques européennes, enregistre une bonne performance en 2012. Elle se compare bien aux grandes banques globales, mais il reste quand même un écart avec les grands acteurs américains. Le 8,9 % de rentabilité des fonds propres ne peut plus être comparé aux performances enregistrées auparavant : désormais, l'industrie bancaire européenne, pour pouvoir durer et pour pouvoir financer dans la durée les économies européennes, devra retrouver un niveau de performance supérieur. C'est ce à quoi le Groupe s'attellera dans le cadre du plan 2014-2016.

Fin 2012, l'actif net par action a dépassé les 60 euros à 60,8 euros, et l'actif net tangible par action, corrigé des survaleurs, a franchi 50 euros pour atteindre 50,2 euros. Cette progression constante vient à nouveau souligner la robustesse du modèle du Groupe. Par rapport au 31 décembre 2011, le Groupe a vu le cours de son action progresser de +40,3 % à comparer à l'indice *Stoxx* global de l'industrie en Europe (+23,1 %), au CAC (+15,2 %) et à l'indice des banques européennes (+12,0 %). Dans ce contexte la performance de BNP Paribas apparaît très bonne, même si évidemment, le cours de l'action du Groupe est encore très loin des niveaux historiques qu'il a connus il y a quelques années.

Le dividende proposé cette année est de 1,50 euro. Il correspond à un taux de distribution de 29,7 %, qui est intermédiaire entre le taux de 33 % que le Groupe avait connu lors du cycle précédent et celui de 25 % approuvé en 2011, de façon à conforter les fonds propres de l'entreprise. Cette année, le Conseil d'administration ne propose pas de paiement en actions, tout simplement parce que le Groupe ayant atteint des niveaux désormais élevés – et même très élevés – de solvabilité, n'a pas besoin de lever du capital au moyen d'une distribution du dividende en actions.

Le premier trimestre 2013 a permis de confirmer la bonne résistance des activités de *Retail Banking*, avec une quasi-stabilité des revenus, une poursuite de la progression concernant *Investment Solutions*, et un trimestre de transition pour CIB, avec des reculs plus marqués des revenus suivant les activités de l'ordre de 20 à 25 %. Ceci étant, malgré ce recul des activités de CIB, le produit net bancaire des pôles opérationnels n'a reculé que de 6 %. Dans ce contexte fortement marqué par l'activité économique peu soutenue actuelle et une demande de crédit faible, la maîtrise des coûts a été un levier important : -6,4 % au premier trimestre pour les pôles opérationnels, et cette maîtrise des coûts sera un levier important pour tous les trimestres de cette année, et probablement encore pour les années qui suivent. Le contrôle des risques reste bon, avec une progression de la charge de risque de seulement 3,5 % au premier trimestre 2013 par rapport au premier trimestre 2012. La situation en liquidité continue à s'améliorer, puisque l'excédent de dépôts stables a encore progressé de 10 milliards d'euros au premier trimestre, passant de 69 à 79 milliards d'euros. Les dépôts dans le *Retail Banking* ont progressé de 6,2 %. Enfin, le ratio de solvabilité a désormais atteint le seuil de 10 %, et situe la Banque toujours au meilleur niveau par rapport à la concurrence. Avec un résultat net part du groupe de 1,6 milliard d'euros au premier trimestre, compte tenu du contexte économique difficile actuel en Europe, les résultats de BNP Paribas sont solides.

**M. François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué**

M. François Villeroy de Galhau présente l'activité des marchés domestiques de la Banque articulée en quatre grands réseaux d'agences en Europe (France, Belgique, Italie et Luxembourg), auxquels sont associés trois métiers spécialisés qui travaillent étroitement avec les réseaux : le *leasing* (*Leasing Solutions*), la location de véhicules longue durée (Arval) et le courtage en ligne du Groupe (Cortal Consors). L'ensemble constitue le socle des activités de *Retail Banking* et pèse à peu près 40 % du Groupe.

Sur l'année 2012, malgré un environnement économique difficile en Europe, les dépôts ont connu une forte croissance, +4,7 % sur l'ensemble des marchés domestiques alors que les crédits ont progressé de +1,2 %. Néanmoins, cette croissance a peu à peu ralenti jusqu'à devenir négative début 2013, compte tenu d'une décélération de la demande de crédit de la part des entreprises et des ménages. Malgré cet environnement défavorable, le niveau élevé du résultat avant impôt de 4 milliards d'euros a pu être maintenu par rapport au plus haut niveau historique que le Groupe a connu en 2011.

Les volumes de crédit ont diminué. La baisse des taux d'intérêt pénalise traditionnellement les revenus de la banque de détail, car les dépôts produisent moins de marge d'intérêt. Face à ce ralentissement sans précédent des revenus, la Banque a réagi très vite et efficacement, en adaptant ses coûts (-1,8 %). Dans chacun de ses grands pays, le Groupe a pu continuer à améliorer l'efficacité opérationnelle. Le coefficient d'exploitation – qui mesure le rapport entre les frais de gestion et le produit net bancaire – s'est encore amélioré en Belgique, en France et en Italie.

La charge du risque a monté, compte tenu de la situation actuelle, particulièrement en Italie, mais grâce à une bonne efficacité opérationnelle, la Banque a maintenu des résultats solides à un niveau élevé, notamment en France avec, sur l'ensemble de l'année, une bonne croissance des dépôts (+4,7 %) et une croissance des crédits (+1,5 %) particulièrement marquée pour les petites et moyennes entreprises (PME), les très petites entreprises (TPE) et les entrepreneurs (+2,7 %).

Par ailleurs, le dynamisme commercial concernant les particuliers est à souligner. Fin 2012, 630 000 clients utilisaient régulièrement les services bancaires mobiles de la Banque, alors que les compteurs étaient à zéro début 2010. C'est donc une croissance extrêmement rapide (+42 %) par rapport à fin 2011. Par ailleurs, le nombre de contrats d'assurance et de prévoyance vendus dans les agences de BNP Paribas en France ont augmenté de plus de 10 %. Compte tenu de l'environnement général, le produit net bancaire recule néanmoins de 1,4 % sur BDDF, mais là aussi, l'adaptation des frais de gestion a été rapide et efficace à -1,7 %. Ceci a permis un quasi-maintien du résultat avant impôts, à plus de 2 milliards d'euros.

L'Italie est le pays où la conjoncture économique est la plus difficile. Néanmoins, il y a une croissance très significative des dépôts comparée au recul observé en 2011. BNL a réalisé une performance absolument remarquable sur le plan opérationnel avec une croissance continue de son produit net bancaire ainsi que d'une diminution de ses frais généraux. Il en

ressort un résultat brut d'exploitation – revenus moins frais de gestion – en croissance de 7 % en 2012. En revanche, le résultat net italien est celui qui recule le plus (-12,9 %) compte tenu de la charge de risque qui a nettement augmenté en 2012 dans un contexte de forte récession. Il faut néanmoins souligner que la performance de BNL se compare favorablement à celle de ses concurrents italiens.

La Belgique est dans une situation plus favorable, avec une économie qui résiste mieux et une croissance des crédits plus forte (+3,4 %) qu'en France et en Italie : sur les particuliers, la croissance est forte (+5,5 %) et sur les PME/TPE la progression reste très bonne. Contrairement à la France, le produit net bancaire progresse en Belgique grâce à la croissance des volumes de crédit (+2,1 %) ; les frais de gestion ont légèrement reculé, comme ailleurs ; le risque a été stabilisé. La performance est notable, puisque le résultat global avant impôts croît de 8,4 %, avec une contribution très significative, de plus de 700 millions d'euros.

Le métier de banque de détail est en train de changer très rapidement : après avoir beaucoup évolué lors des vingt années précédentes, les changements seront encore plus sensibles dans les cinq années à venir avec l'arrivée de la banque digitale, c'est-à-dire le développement d'une offre complètement en ligne, sur Internet, et accessible de plus en plus sur mobile et tablette. Cette semaine est d'ailleurs historique pour le groupe BNP Paribas, puisque demain, sera annoncé le lancement de la première banque digitale européenne, avec une offre immédiatement disponible en Allemagne et en Belgique, puis accessible en France le 17 juin, et en Italie le 1<sup>er</sup> octobre 2013. C'est une offre à la fois très innovante et attentive aux clients. Bien sûr, la plupart des clients de la Banque resteront en agence avec une offre multi canal mais cela devrait attirer des nouveaux clients, en particulier les jeunes.

En ce qui concerne les entreprises, l'atout décisif est le réseau appelé "*One bank for corporate*", qui est développé avec CIB. Il s'agit d'une offre unique aux entreprises, pour les accompagner partout en Europe et dans le monde, un réseau de 130 centres d'affaires présents dans 24 pays européens, 14 pays d'Asie et les Etats-Unis.

Une offre originale de la Banque est proposée dans les "Maisons des entrepreneurs" aux TPE et PME. C'est un lieu de proximité privilégié pour les entrepreneurs, qui permet de répondre à la fois à leurs besoins professionnels et patrimoniaux de banque privée. Il y en a maintenant plus d'une centaine entre la France et l'Italie, et ceci fait vraiment la différence. Il convient également de citer le plan "*Bank for the future*" présenté en Belgique à la fin du mois de mars. Il s'agit de s'adapter précisément à l'évolution du comportement des clients de la Banque, qui souhaitent une offre de visites qualifiées en agence, de rendez-vous de conseil ou de produits et services à forte valeur ajoutée. Ceci n'exige pas tout à fait le même réseau, ni les mêmes qualifications en agence, ni le même nombre de collaborateurs.

Tout est fait enfin dans les marchés domestiques pour consolider la solidité et les résultats de la Banque, à travers la poursuite des efforts d'optimisations opérationnelles. BNP Paribas est une banque responsable, engagée aux côtés de ses clients pour leur financement à travers la crise. Elle l'est également tant vis-à-vis des collaborateurs que des clients à l'effet

de préparer l'avenir et de mener, malgré les difficultés, les investissements d'innovation indispensables pour demain.

**M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué**

M. Georges Chodron de Courcel commente les résultats réalisés par la banque de détail en Europe Méditerranée et aux États-Unis.

Pour la banque de détail en Europe Méditerranée, les chiffres présentés comprennent l'Égypte que le Groupe est en train de céder. Europe Méditerranée, c'est d'abord la Turquie qui est un pays d'avenir dans lequel la Banque a regroupé l'ex-filiale de BNP Paribas Fortis et la filiale de BNP Paribas. C'est aussi le Maghreb ainsi que l'Ukraine qui est un pays assez difficile. Puis la Pologne, qui, par extension, n'est pas tout à fait la Méditerranée, mais c'est l'Europe. Le modèle bancaire est en train d'évoluer : le Groupe doit collecter des dépôts pour répondre aux différentes exigences de liquidité des régulateurs. L'année 2012 a marqué ce retournement vers une collecte des dépôts généralisée qui va se poursuivre en 2013 et dans le plan 2014-2016. La zone géographique Europe Méditerranée se révèle très rentable, puisqu'elle dégage 250 millions d'euros de rentabilité, avec des dépôts en croissance, et une activité très porteuse en Turquie chez TEB dont le coefficient d'exploitation à 60 % rejoint désormais celui des meilleurs concurrents. Cela représente un moteur de croissance très important pour la Banque. Après avoir connu quelques difficultés, l'Ukraine est désormais un réseau moderne.

Aux États-Unis, *BancWest* représente une source de rentabilité importante pour le Groupe grâce à son dynamisme commercial. Les États-Unis sont en phase de reprise, même modérée. Les dépôts sont en croissance, les crédits aussi, et le résultat avant impôts est de 859 millions d'euros, proche d'1 milliard de dollars. Un plan de réduction des coûts, de réadaptation et de recentrage, a été mis en place sur les activités clés de la Banque.

*Personal Finance* est le métier de crédit à la consommation. C'est essentiellement Cetelem, mais c'est aussi Findomestic en Italie détenu à 100 %. Le Groupe cherche à se développer dans l'activité de crédit à la consommation, et essaie de remédier à l'absence de ressources en développant l'épargne et l'assurance. La Banque a passé un accord de partenariat avec *Sberbank*, qui est la première banque de Russie : elle apporte le *know-how*, et la banque russe apporte le *funding*. Cette banque commune constitue désormais le leader du crédit à la consommation en Russie. Pour continuer à se développer en faisant du crédit consommation, *Personal Finance* a décidé de ne plus exercer le crédit immobilier en dehors de ses marchés domestiques. Par contre, le crédit consommation continue à croître, toutefois de façon beaucoup plus modérée qu'auparavant. Au total, *Personal Finance* dégage un résultat avant impôts de 1,3 milliard d'euros en constante progression. L'enjeu dans ces activités est de rendre le plus possible de services aux clients, en essayant de limiter le coût du risque qui est certes élevé, mais reste raisonnable comparé aux concurrents.

En ce qui concerne *Investment Solutions*, le Groupe se rapproche des 900 milliards d'euros d'actifs sous gestion, notamment du fait d'un effet de performance. Les marchés ont été très bons en 2012. Par contre, la Banque a souffert d'une décollecte, surtout dans les fonds de

trésorerie, compte tenu des taux particulièrement bas. Néanmoins, les métiers de l'assurance sont de nouveau en collecte positive.

*Investment Solutions* rassemble des activités dont le revenu croît tous les ans de près de 5 %, parce que les clients accumulent des réserves, soit de précaution, soit pour préparer leur retraite. Pour la première fois cette année, *Investment Solutions* dépasse 2 milliards d'euros de résultats avant impôts. *Investment Solutions* est un métier très résistant, en développement et un solide moteur pour le Groupe.

*Corporate and Investment Banking* (CIB) a reçu l'*Award de "Bank of the year"*, et c'est la première fois qu'une banque non anglo-saxonne reçoit cette distinction. CIB a été très réactive et s'est adaptée rapidement à la crise. Malgré la baisse de taille de son bilan, elle a su maintenir ses revenus un peu en dessous de 10 milliards d'euros. Elle a bien résisté par rapport à d'autres banques grâce au suivi des risques et au contrôle des coûts. Le coefficient d'exploitation est toujours parmi les meilleurs. Son résultat avant impôts est en baisse, à 3 milliards d'euros, mais son rendement sur fonds propres d'un peu plus de 18 % avant impôts est très honorable comparé à l'ensemble de ses concurrents, notamment européens. Sur le *Corporate Banking*, l'activité de crédit et de dépôt pour la clientèle, le métier a essayé d'expliquer à ses clients l'intérêt qu'il prêtait à leurs dépôts. C'est quelque chose qui est peu connu, mais CIB collecte plus de 55 milliards de dépôts en euros, dollars et autres devises. Les crédits clients ont été réduits.

## PLAN D'ACTION DU GROUPE

M. Jean-Laurent Bonnafé présente le plan d'action du Groupe pour 2013 qui consiste à :

- préparer la banque de détail de demain en développant l'activité *Retail* dans les marchés domestiques. Une conférence de presse annoncera demain le lancement de la banque digitale paneuropéenne ;
- déployer dans l'activité *Retail* à l'international son modèle intégré permettant à l'ensemble des métiers de travailler ensemble et de mettre à disposition des clientèles locales la totalité des offres de service ;
- développer des relais de croissance en Europe et dans le monde pour *Personal Finance* ;
- renforcer les positions de leadership en Europe s'agissant d'*Investment Solutions* ;
- poursuivre le développement dans les pays en forte croissance, notamment l'Asie-Pacifique ;
- continuer à faire levier sur le potentiel de croissance du métier Assurance ;
- poursuivre le développement du nouveau modèle ("*Originate to distribute*") en ce qui concerne *Corporate Banking*, le renforcer aux Etats-Unis et développer l'activité du Groupe en Asie-Pacifique.

Le plan 2014-2016 comprendra deux volets. Le premier consiste en un plan ambitieux de simplification du fonctionnement du Groupe et d'amélioration de son efficacité opérationnelle ("*Simple & Efficient*"). Le deuxième comprend des plans de développement déclinés par zone géographique ou par métier. Celui relatif à la zone Asie-Pacifique a déjà été préparé. D'autres seront présentés progressivement tout au long de l'année dont la banque digitale demain, 16 mai. L'ensemble du plan à moyen-terme 2014-2016 sera présenté début 2014.

"*Simple & Efficient*" représente un effort d'investissement d'1,5 milliard d'euros : 450 millions d'euros en 2013, 750 millions d'euros en 2014, 300 millions d'euros en 2015. Ce milliard et demi d'investissements doit permettre une économie récurrente en année pleine de 2 milliards d'euros à partir de 2015. C'est un investissement ambitieux : 1,5 milliard, cela représente le principal investissement du Groupe à moyen-terme, dans un souci d'efficacité opérationnelle accrue. Les axes de transformation sont des axes classiques comme la revue des processus, l'optimisation des coûts, la rationalisation des outils, un meilleur service aux clients ainsi qu'une simplification du fonctionnement de la Banque. Il s'agit de démarches transversales déclinées sur l'ensemble du Groupe.

Le premier plan de développement du Groupe qui a été annoncé lors des résultats annuels concerne la zone Asie-Pacifique où la Banque dispose d'une plateforme importante : 14 pays d'implantation dont 12 avec des licences bancaires pleines et entières, des positions importantes en *Trade Finance*, en *Cash Management*, en *Fixed Income*, en Actions et Conseils, dans la banque privée et dans l'assurance. Cette base de départ fait de BNP Paribas une des banques non-asiatiques importantes de la zone, après HSBC, Standard Chartered ou Citigroup, mais aux côtés de Deutsche Bank, donc parmi les cinq premiers établissements non-asiatiques de la zone. L'objectif est de faire croître de 1 milliard d'euros la base de revenus actuelle (2 milliards d'euros) pour la porter à 3 milliards d'euros. Ceci correspond à un taux de croissance de 12 % annuels sur la période 2014-2016 pour une croissance estimée dans la zone de 6 %. Passer donc de 6 à 12 %, c'est faire deux fois mieux que la croissance anticipée sur base annuelle. C'est donc un plan ambitieux. Il concerne d'abord l'activité de banque commerciale auprès des entreprises, dans les grands métiers de flux et de financement courant, auprès des investisseurs pour la collecte des ressources. S'agissant d'*Investment Solutions*, le plan prévoit de développer de nouveaux partenariats. Ceci concerne plus particulièrement le métier assurance. Voilà en quelques mots les axes forts de ce plan Asie-Pacifique.

M. Jean-Laurent Bonnafé conclut sur les résultats 2012. Ce sont des résultats solides grâce à un modèle diversifié, au service des clients, dans un environnement économique difficile. C'est un modèle qui s'est déjà adapté aux nouvelles réglementations, ce qui permet au Groupe d'envisager de poursuivre sereinement son développement commercial. Le plan de développement à moyen-terme 2014-2016 est en préparation et le lancement de "*Simple & Efficient*" s'est révélé positif. Les premiers résultats ont été constatés dès le premier trimestre 2013.

## **GOVERNANCE ET RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE**

### **M. Baudouin Prot, Président**

- Evolution de l'actionnariat de BNP Paribas

M. Baudouin Prot rappelle que le premier actionnaire de BNP Paribas est la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) qui représente l'Etat belge avec 10,3 % du capital, suivi d'AXA avec 5,3 % du capital et du Grand-Duché du Luxembourg (avec 1 % du

capital). Les salariés détiennent 1,6 % en détention directe et 4,5 % *via* les fonds communs de placement et d'épargne Groupe, soit au total 6,1 %. BNP Paribas compte environ 560 000 actionnaires individuels qui représentent 5,6 % du capital ; le reste du capital est détenu par les institutionnels dont 41,3 % européens et 27,6 % non-européens. Le titre BNP Paribas est un titre très liquide, intégré à tous les principaux indices boursiers.

- Gouvernement d'entreprise

M. Baudouin Prot précise que BNP Paribas s'efforce de suivre les meilleures pratiques depuis plusieurs années. Les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées depuis 2003. Il n'y a pas depuis 1997 de membre du Comité exécutif dans les Comités spécialisés du Conseil d'administration. Le Groupe a, dès 1994, soit il y a près de vingt ans maintenant, dédoublé le Comité d'audit dans ses attributions entre, d'une part, un Comité des comptes et, d'autre part, un Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité. Les administrateurs se sont engagés à remettre leurs mandats à la disposition du Conseil en cas de changement significatif dans leurs fonctions ou mandats. En ce qui concerne BNP Paribas, il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de votes ni aucun droit à dividende majoré : c'est l'application du principe "1 action = 1 vote = 1 dividende". Le vote par Internet pré-Assemblée générale est possible depuis 2004. Il n'y a pas de dispositif anti-offres publiques. Enfin, le Groupe pratique la communication immédiate des résultats et du quorum post-AG.

- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

M. Baudouin Prot expose les principes de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe et indique que celle-ci est décrite de manière détaillée dans le Document de référence (pages 197 à 207). Il souligne que BNP Paribas a eu un comportement en permanence responsable en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. MM. Jean-Laurent Bonnafé, Georges Chodron de Courcel et Baudouin Prot n'ont pas reçu de stock-options ou d'actions de performance et ce, tant en 2009 qu'en 2010, 2011 et 2012. C'est également vrai pour MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau en 2012, après leurs nominations en qualité de mandataires sociaux intervenues le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

M. Baudouin Prot revient sur les modalités de détermination des rémunérations variables pour 2013. Les critères de détermination de la rémunération variable cible sont de deux natures : ceux liés à la performance du Groupe et ceux personnels.

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 75 % de la rémunération variable cible et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

S'agissant de MM. Baudouin Prot, Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave, ces critères quantitatifs sont doubles :

- le premier, l'évolution du bénéfice net par action (BNA) pour 37,5 % de la rémunération variable cible, aligne l'intérêt des mandataires sociaux sur ceux des actionnaires ;

- le second, la réalisation du budget de résultat brut d'exploitation (RBE) du Groupe pour 37,5 % également de la rémunération variable cible, est une donnée importante à propos de laquelle la Banque affiche chaque année des objectifs ambitieux.

S'agissant de MM. Georges Chodron de Courcel et François Villeroy de Galhau, ayant chacun des activités sous responsabilité dont ils viennent de rendre compte, sont considérés pour moitié les critères quantitatifs précédents (soit à hauteur de 18,75 % chacun) ; l'autre moitié prend en compte l'évolution des activités dont ils ont la responsabilité, à savoir l'évolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible) et la réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).

Enfin, s'ajoutent aux critères de performance précédemment décrits des critères personnels à hauteur de 25 %. Ils concernent la performance managériale évaluée chaque année par le Conseil d'administration, en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation. C'est le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations qui apprécie la performance puis le Comité des rémunérations qui détermine les composantes de la rémunération variable des mandataires sociaux.

Les rémunérations variables cibles pour 2013 sont respectivement :

- pour M. Baudouin Prot, en tant que Président, un maximum de 100 % de sa rémunération fixe, soit 850 000 euros ;
- pour MM. Jean-Laurent Bonnafé, Georges Chodron de Courcel et Philippe Bordenave, 150 % de leurs rémunérations fixes ;
- et pour M. François Villeroy de Galhau, 120 %.

Pour tous les mandataires sociaux, 60 % de ces rémunérations sont désormais différées, avec un montant minimum de 300 000 euros payable en 2014 lequel est pour moitié également différé de six mois et indexé sur l'évolution du cours de l'action. Les 60 % différés seront payés par tiers sur trois années (2015, 2016, 2017). Ils sont soumis à des conditions de rentabilité des fonds propres et, pour moitié, indexés sur la valeur de l'action.

Le Conseil s'assure en outre que le montant de la rémunération variable, ainsi que la somme de ses éléments constitutifs, sont cohérents avec l'évolution des résultats du Groupe. Enfin, à l'exception du Président, pour lequel le maximum ne peut dépasser le salaire fixe, pour les autres, la rémunération variable ne peut en aucun cas dépasser 180 % de la rémunération fixe.

M. Baudouin Prot évoque la situation du Directeur Général, M. Jean-Laurent Bonnafé, et la convention réglementée autorisée préalablement par le Conseil d'administration avant d'être soumise au vote des actionnaires réunis en Assemblée générale. Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, M. Jean-Laurent Bonnafé a accepté de renoncer (avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012) à son contrat de travail. Pour mémoire, M. Jean-Laurent Bonnafé était salarié de BNP Paribas depuis 1993 et a été, pendant vingt ans, présent de façon ininterrompue ; il a en outre contribué de façon extrêmement bénéfique et importante à la vie du Groupe, notamment lors des dernières années, en assurant l'intégration de BNL puis de Fortis, avec le succès que l'on sait. Par

conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, M. Jean-Laurent Bonnafé a donc perdu le bénéfice de toutes les dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise attachés à son statut de salarié et cadre dirigeant, à l'exception des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité et de couverture des frais de santé. Par ailleurs, M. Jean-Laurent Bonnafé ne bénéficiera d'aucun régime de retraite supplémentaire, à l'exception du régime établi pour tous les salariés de BNP Paribas au titre de l'article 83 du Code général des Impôts.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver la convention conclue entre BNP Paribas et M. Jean-Laurent Bonnafé relative à l'indemnité susceptible de lui être versée en raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général à l'initiative du Conseil d'administration, si certaines conditions de performance sont dûment remplies.

- En cas de faute grave ou de faute lourde, en cas de non-satisfaction des conditions de performance fixés par le Conseil, ainsi que dans l'hypothèse où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général, aucune indemnité de départ ne sera due à M. Jean-Laurent Bonnafé.
- En dehors de ces cas, le Conseil aurait alors à vérifier si 80 % des objectifs quantitatifs qu'il a fixés pour la détermination de la rémunération variable de M. Jean-Laurent Bonnafé ont été atteints sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général. Dans l'affirmative, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité. Dans l'hypothèse où le taux de réussite de 80 % n'est pas atteint mais où la Banque dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation d'activité, M. Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération due au titre de l'année 2011, avant qu'il ait été désigné Directeur Général, c'est-à-dire sa rémunération lorsqu'il était cadre supérieur salarié de BNP Paribas.
- Enfin, en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle M. Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée sera limitée à la moitié de celle déterminée au point précédent tout en restant soumise aux mêmes conditions.

Le Conseil d'administration a reconduit en 2013 le plan de rémunération conditionnelle à long terme à cinq ans, qu'il avait mis en place dès 2011 pour associer les mandataires sociaux au succès de l'Entreprise sur longue période. Les principales caractéristiques de ce plan sont qu'aucune somme ne sera versée en 2018 si le cours de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5 % par rapport à 2013. Même si l'action a progressé de plus de 5 %, le versement d'une rémunération et son montant sont soumis chaque année à la réalisation d'une condition de performance relative du cours de l'action par rapport à l'indice des banques de la zone euro. Enfin la rémunération versée serait fonction de la hausse du cours de l'action constatée sur cinq ans (2013-2018). Elle évoluerait de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite d'un plafond. Ce plan est évalué avec l'aide d'un cabinet d'expertise extérieur. Au moment de l'attribution, il a été évalué à 33 % de la rémunération variable. Au titre de cette année et pour les cinq mandataires sociaux, la valeur comptable inscrite dans les comptes est de 1 581 000 euros.

- Renouvellement de mandat et nomination d'administrateurs

Le Président présente les propositions de renouvellement d'administrateurs soumises au vote de l'Assemblée générale : elles concernent M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, MM. Michel Tilmant, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et Emiel Van Broekhoven, membre du Comité des comptes. Le Président présente également les candidatures de Mme Marion Guillou et de M. Christophe de Margerie à la fonction d'administrateur de BNP Paribas. L'une comme l'autre ont été considérés comme administrateurs indépendants par le Conseil d'administration.

En cas d'approbation par l'Assemblée desdites propositions, le Conseil d'administration comprendrait quatorze administrateurs nommés par les actionnaires représentant quatre nationalités. Onze d'entre eux possèderaient la qualification d'indépendants selon l'appréciation du Conseil et les critères de place, soit près de 80 % des administrateurs nommés par les actionnaires. La représentation des femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée serait de 35,7 %, soit une proportion très proche de celle que le législateur oblige les entreprises à atteindre dans quelques années. Le Conseil comprend également deux administrateurs élus par le personnel pour trois ans qui ne sont pas qualifiés d'indépendants selon les critères de place, en dépit de leur mode d'élection.

La composition du Conseil serait donc largement conforme aux recommandations de place, puisqu'il comprendrait plus de 50 % d'administrateurs indépendants.

- Responsabilité sociale et environnementale d'entreprise (RSE)

Elle constitue un élément très important de la politique de BNP Paribas, et elle s'appuie sur quatre piliers :

- une responsabilité économique, en finançant l'économie de manière éthique ;
- une responsabilité sociale, en développant une gestion engagée et loyale des ressources humaines ;
- une responsabilité civique, en luttant contre l'exclusion et en promouvant l'éducation et la culture ;
- et une responsabilité environnementale, en agissant contre le changement climatique.

Le Président rappelle la mise en place cette année d'un plan de performance à moyen terme pour 5 000 cadres de la banque. Pour la première fois, le critère de la RSE comptera pour 20 % dans les critères de réalisation de ce programme d'intéressement, avec des mesures quantitatives. La RSE est au cœur de la politique de rémunération et d'incitation à la performance pour les 5 000 cadres de BNP Paribas.

En ce qui concerne :

- la responsabilité économique du Groupe en France, en Italie, en Belgique, depuis 2008, le taux de croissance cumulé du crédit a toujours été supérieur à celui du produit intérieur brut (PIB). Pour la France, cela représente 21 % de hausse des crédits, pour un PIB qui, entre 2008 et 2012, n'a augmenté que de 5 %. Au Benelux, c'est 15,9 % contre 11,6 %. L'objectif 2015 de BNP Paribas est de maintenir un taux de croissance du crédit supérieur à celui du PIB ;
- la responsabilité sociale de la Banque, en matière de recrutement et de formation, 18 737 collaborateurs ont été recrutés dans le monde en 2012. C'est donc une politique

de recrutement très active. En 2012, 69 % des collaborateurs sont satisfaits de l'application des quatre principes de management du Groupe (réactivité, créativité, engagement et ambition) et la Banque a dispensé plus de 4 millions d'heures de formation. A côté de cet important effort de gestion sociale, BNP Paribas s'est fixé pour objectif en matière de diversité de compter 25 % de femmes parmi les 2 000 *senior managers* du Groupe contre 16 % il y a cinq ans et 20 % actuellement. En outre, ce *senior management* comprend 52 nationalités. Par ailleurs, la Banque a signé hier un nouvel accord sur la diversité avec ses partenaires sociaux qui lui-même fait suite à un second accord "Handicap" de BNP Paribas récemment conclu. BNP Paribas a également signée cette année, pour la première fois, un accord social transnational pour le Groupe comprenant vingt pays européens. La Banque est aussi très active en matière d'accords collectifs : 148 accords ont été signés dans onze pays au cours de l'année 2012. Une attention particulière est portée à la mobilité inter-entités, puisqu'en 2012, 4 830 collaborateurs ont effectué des mobilités inter-entités ou inter-métiers ;

- la responsabilité civique, la Banque lutte contre l'exclusion et soutient l'entrepreneuriat social. Dans le cadre du "Projet Banlieues", plus de 5 500 crédits ont été accordés par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et 4 500 emplois ont pu être créés grâce au soutien de BNP Paribas. De multiples programmes d'éducation financière ont concerné près de 92 000 personnes en 2012. Au total, l'an dernier, BNP Paribas a investi plus de 100 millions d'euros (103 millions d'euros) pour l'entrepreneuriat social. La Banque souhaite continuer à faire croître ce chiffre de 10 % d'ici 2015 ;
- la politique de mécénat, celle-ci est axée autour de l'éducation, de la santé, de la culture et de la solidarité. La fondation BNP Paribas, avec un budget total de 38,8 millions d'euros, a financé 2 167 projets dans cinq grands domaines. Le Groupe est donc très actif. Ses collaborateurs s'impliquent dans des actions solidaires : plus de 37 000 heures de bénévolat. Les opérations "Coup de pouce" distribuent plus d'1 million d'euros à 500 associations dans lesquelles nos salariés agissent de façon bénévole. Enfin, la Banque vient de créer un fonds de dotations "Urgence & Développement" qui viendra compléter ce dispositif ;
- la responsabilité environnementale, en matière d'actions contre le changement climatique, BNP Paribas s'est engagée à réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre entre 2012 et 2015 et souhaite réduire de 15 % la consommation totale de papier du Groupe sur la même période. Par ailleurs, la Banque a désormais défini – dans huit secteurs sensibles – des politiques de financement et d'investissement, de façon à encadrer l'activité financière de BNP Paribas. C'est le cas des activités de défense, de l'huile de palme, de la pâte à papier, des centrales nucléaires, de la production d'électricité à partir de charbon, des sables bitumineux, de l'extraction minière et enfin des matières premières agricoles essentielles. Au fil des deux ou trois dernières années et plusieurs fois par an les politiques de financement et d'investissement sont réexaminées.

BNP Paribas est satisfaite de voir sa responsabilité sociale et environnementale reconnue. Elle figure en très bonne position dans les indices qui font autorité en matière de RSE. Elle est la quatrième entreprise en France, tous secteurs confondus, et la onzième en Europe. En outre, elle est la seule banque française présente au sein du *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI).

Avant d'ouvrir la traditionnelle séance de Questions/Réponses, le Président invite les actionnaires à regarder un court film d'animation qui met en perspective la complémentarité du partenariat entre BNP Paribas, grande banque internationale universelle, et l'ADIE, dont le savoir-faire en matière de micro-crédit permet à des milliers de personnes de donner le meilleur d'elles-mêmes en regardant l'avenir avec plus de confiance.

## **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

A l'invitation du Président, les Commissaires aux comptes présentent leurs rapports sur les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2012. En ce qui concerne les comptes consolidés, ils rappellent que l'objectif de leur mission est d'obtenir l'assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalie significative et indiquent que leurs travaux ont été suffisants et appropriés pour formuler une opinion sans réserve ni observation. Les Commissaires aux comptes certifient que les comptes consolidés de l'exercice 2012 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe. Ils informent l'Assemblée générale des domaines dans lesquels ils ont apprécié les estimations comptables significatives effectuées par la Direction Générale pour l'arrêté des comptes. Les Commissaires aux comptes indiquent qu'ils n'ont pas d'observation à formuler sur les informations contenues dans le rapport de gestion. S'agissant des comptes sociaux, les Commissaires aux comptes précisent qu'ils ont conduit les diligences appropriées et qu'ils certifient les comptes sans réserve. Ils ajoutent qu'ils n'ont pas d'observation à formuler au titre des vérifications prévues par la loi, en particulier sur les informations fournies dans le rapport de gestion, notamment celles relatives aux rémunérations, avantages et engagements versés ou consentis aux mandataires sociaux.

Les Commissaires aux comptes présentent leurs rapports sur les conventions et engagements réglementés et sur le rapport du Président du Conseil d'administration. Sur ce dernier, les Commissaires aux comptes informent l'Assemblée générale, d'une part qu'ils n'ont pas d'observation à formuler sur les informations liées aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et d'autre part que les informations requises par la loi figurent dans le rapport.

## **REPONSES DU CONSEIL AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES**

Le Président donne lecture au nom du Conseil d'administration des réponses apportées par celui-ci aux questions posées par écrit préalablement à la présente Assemblée. Il précise que ces réponses seront adressées par lettre aux auteurs respectifs des correspondances reçues, chacune formulant une ou plusieurs questions.

Correspondance n°1 :

Question n°1 :

Quelle a été l'évolution des effectifs de notre Groupe en France au cours des trois dernières années (en moyenne annuelle si possible) ?

Réponse n°1 :

*Les effectifs moyens de notre Groupe en France :*

- 58 696 en 2010,
- 59 877 en 2011,
- 58 544 en 2012 (sortie de Klepierre : - 560).

Question n°2 :

En termes de gestion prévisionnelle des emplois, quelle perspective envisagez-vous pour notre Groupe en France durant l'année 2013 ?

Réponse n°2 :

*Nous sommes en train de consolider les impacts du programme "Simple & Efficient" et nous présenterons notre prévision d'effectifs au Comité Central d'Entreprise début juin.*

*On peut déjà dire que les effectifs du Groupe en France baisseront en 2013 avec d'importants départs à la retraite qui ne seront que partiellement compensés par des embauches.*

Question n°3 :

Quelles actions notre Groupe a-t-il prévues à l'égard des jeunes sans qualification dont le taux de chômage est particulièrement préoccupant ?

Réponse n°3 :

*BNP Paribas, en tant que Groupe avec une responsabilité sociale et sociétale, mène de nombreuses actions pour aider les jeunes sans qualification à s'intégrer dans le monde de l'entreprise.*

*Dans le cadre de l'alternance, BNP Paribas a 2 programmes de formation pour aider les personnes éloignées du monde de l'emploi : le programme "Pôle emploi" et le programme "Handiformabanques". Ces programmes permettent d'apprendre en un an le métier de conseiller d'accueil en agence (cours théoriques chez un partenaire agréé et application pratique en agence). A ce titre, 54 recrutements ont été effectués en 2012 et 70 recrutements sont prévus en 2013.*

*Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, au lendemain de la crise des banlieues, BNP Paribas créait un programme de mécénat spécialement dédié au développement de l'emploi et à l'intégration dans les quartiers populaires : le "Projet Banlieues". En 2012, l'ensemble des actions dans les quartiers populaires a représenté un budget de 12 millions d'euros dont près de 5 millions sous forme de subventions et partenariats et 7 millions en financement de fonds propres et lignes de crédits.*

*Partenaire historique de l'ADIE, le groupe BNP Paribas apporte depuis plus de 15 ans son soutien à l'association tant sur le plan du mécénat que sur le plan bancaire. A ce jour, la Fondation BNP Paribas aura apporté son aide à la création de 13 antennes de microcrédit dans les zones urbaines sensibles de Marseille, Lyon, Toulouse, Evry, Aulnay-sous-Bois, Asnières, Montpellier, Clichy-sous-Bois, Pointe-à-Pitre, Lens, Roubaix, Sarcelles et Rouen. Sur l'ensemble des sites concernés par le programme, le dispositif a favorisé la création de plus de 3 500 entreprises représentant plus de 4 500 emplois. Au-delà de l'aide financière et de l'appui en compétences apporté par les réseaux, des salariés du groupe BNP Paribas et retraités s'investissent à titre bénévole pour accompagner les créateurs clients de l'Adie.*

*A travers le "Projet Banlieues", BNP Paribas contribue aussi à soutenir des associations de quartiers avec un budget annuel de 350 000 euros (270 associations depuis fin 2012). Les champs d'intervention concernent pour 45 % l'éducation et la formation professionnelle. En 2012, 25 projets ont été dédiés à l'éducation et à l'insertion par le travail.*

Question n°4 :

De quels engagements et dispositifs notre Groupe dispose-t-il pour faire face à d'éventuelles réorganisations internes susceptibles d'affecter l'emploi ?

Réponse n° 4 :

*Pour faire face aux évolutions internes qui entraîneront une baisse des besoins en emploi sur l'année 2013, le Groupe en France, entend respecter ses engagements en matière d'emploi, à savoir le pacte social.*

- *Le pacte social en France et dans les pays domestiques du Groupe consiste à :*
  - *ne pas mettre en œuvre de départs ou de mobilités géographiques contraints*
  - *permettre à tous les collaborateurs de trouver ou de conserver un emploi pérenne sous réserve d'être acteur de son employabilité, c'est à dire de se former et de faire preuve d'une certaine mobilité fonctionnelle.*
- *Ce pacte social, inscrit dans la culture de l'entreprise, est plus que jamais mis en œuvre au travers des éléments suivants :*
  - *une gestion des effectifs prudente et responsable. Ainsi le niveau de recrutement est géré dans la durée et sans à-coups et tout collaborateur recruté l'est dans une perspective de carrière dans l'entreprise et pas seulement sur un poste. En 2013, la discipline renforcée du recrutement externe est maintenue : seuls les postes pour lesquels une recherche en interne ne peut aboutir, en raison de l'absence avérée de la compétence recherchée, peuvent donner lieu à un recrutement externe ;*
  - *des investissements en formation importants. Ainsi en 2012, dans le Groupe en France, 3,9 % de la masse salariale ont été dépensés à comparer à une obligation légale fixée à 1,6 % ;*

- *l'utilisation du turn-over naturel pour adapter l'entreprise aux changements nécessaires et maintenir sa compétitivité, sa capacité de développement et donc son emploi à terme.*

### Correspondance n° 2 :

Suivant une recommandation émise en novembre 2012 par l'AMF qui s'inquiétait de l'écart grandissant entre les capitaux propres inscrit au bilan de nombreuses sociétés et leur valeur réelle, pourriez-vous apporter, en réponse à cette question écrite, les précisions suivantes :

- 1) Quel est à ce jour, le montant total des survaleurs du Groupe ainsi que l'importance de ces dernières rapportées aux capitaux propres
- 2) Des dépréciations d'actifs ont-elles été enregistrées en 2012 ? Pour quel montant ?
- 3) Envisagez-vous de procéder sur l'exercice 2013 à des dépréciations d'actifs s'il y a lieu ?

### Réponse :

*Le montant net des écarts d'acquisition (i.e. survaleurs) enregistrés à l'actif du bilan consolidé du Groupe s'élève à 10 591 millions d'euros au 31 décembre 2012 (Cf. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2012, p. 106 du Document de référence), soit 11,22 % du total des capitaux propres consolidés (94 422 millions d'euros). Leur répartition par domaine d'activité est la suivante :*

- *79 % pour le Retail Banking (8 361 millions d'euros dont : 3 782 millions pour BancWest, 1 950 millions pour Personal Finance et 1 400 millions pour la Banque de détail en Italie),*
- *15 % pour Investment Solutions (1 584 millions d'euros),*
- *le solde de 6 % (soit 646 millions d'euros) étant essentiellement affecté à Corporate and Investment Banking (CIB).*

*Cette répartition ainsi que son évolution sont détaillées dans les notes annexes aux Etats Financiers (Cf. Note 5.o Ecarts d'acquisition, p. 159 et suivantes du Document de référence).*

*Au 31 décembre 2012, le cumul des dépréciations enregistrées s'établit à 1 159 millions d'euros, soit 9,9 % de la valeur brute comptable des survaleurs (11 750 millions d'euros). Les dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice 2012 atteignent 493 millions d'euros. La principale concerne BNL, où du fait notamment de l'augmentation attendue de 7 % à 8 % de l'exigence en fonds propres Core Tier One de la Banque d'Italie, le Groupe a déprécié à hauteur de 298 millions d'euros la survaleur attachée à l'ensemble Banque de détail en Italie. Les autres dépréciations de l'exercice concernent pour l'essentiel des filiales de Personal Finance et de BNP Paribas Leasing Solutions. Les méthodes de valorisation utilisées et leur sensibilité aux principaux paramètres sont également détaillées en annexe des Etats financiers.*

*Concernant l'exercice 2013 et au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, la Banque n'a procédé à aucune dépréciation. La variation de + 35 millions d'euros enregistrée sur le montant des écarts d'acquisition (10 626 millions d'euros) résulte des seuls changements du périmètre de consolidation (cession de Fauchier Partner) et effets de change.*

*Comme cela est indiqué dans le résumé des principes comptables, le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ces tests de dépréciation consistent à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable. Ils sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable et, en tout état de cause, au moins une fois par an lors de la clôture de l'exercice.*

Le Président constate qu'il a été répondu à l'ensemble des questions écrites au sens de l'article L. 225-108, alinéa 3 du Code de commerce.

Il donne maintenant la parole aux actionnaires qui le désirent, en les remerciant de bien vouloir se rendre à l'un des emplacements équipés de micros qui sont répartis dans la salle. Il sera également répondu tout à l'heure à quelques questions écrites complémentaires dont le sujet a particulièrement retenu l'attention de la Direction générale. L'ensemble de ces échanges sera synthétisé dans le procès-verbal de l'Assemblée générale que nous mettrons en ligne. Le Président, avec la Direction Générale du Groupe, est à la disposition des actionnaires pour répondre aux questions qu'ils voudront bien poser.

## **SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES**

Le Président ouvre le débat et répond aux questions orales et écrites posées en séance, notamment sur :

- La suppression de toute obligation de détention d'action des administrateurs à l'occasion du toilettage proposé des statuts.
  - Le Président tient à souligner que la détention d'actions par les administrateurs demeure. Il ajoute que, conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, tous les administrateurs de BNP Paribas doivent détenir l'équivalent d'une année de jetons de présence. Par ailleurs, les mandataires sociaux ont des objectifs de détention beaucoup plus importants qui peuvent aller de 20 000 actions pour les Directeurs Généraux délégués à 80 000 actions pour le Directeur Général et le Président. En ce qui le concerne, le Président détient aujourd'hui 146 129 actions BNP Paribas, donc à peu près le double de la détention fixée. Tant les administrateurs que les mandataires sociaux de BNP Paribas sont donc tout à fait engagés patrimoniallement au niveau de l'entreprise ;
- Le coefficient d'exploitation en Italie et en Belgique.
  - M. François Villeroy de Galhau explique les raisons pour lesquelles le coefficient d'exploitation est plus bas en Italie par le travail réalisé par le groupe BNP Paribas depuis l'acquisition de BNL en 2006. Le marché italien se caractérise par des marges élevées sur crédit qui favorisent le coefficient d'exploitation, mais qui incluent une charge du risque plus élevée. Il faut donc une marge sur crédit plus importante pour couvrir un risque plus significatif.
  - En ce qui concerne la Belgique, les caractéristiques sont inverses. Il est vrai que le niveau du coefficient d'exploitation ne satisfait pas la banque et le plan "Bank for the

*future*" récemment décidé vise à l'améliorer et à le rapprocher de celui des meilleurs compétiteurs belges ;

- Le coefficient d'exploitation pour BancWest.
  - M. Chodron de Courcel rappelle que le coefficient d'exploitation à 60 % se compare tout à fait honorablement à celui de ses concurrents, c'est-à-dire les *community banks* et les banques locales de Californie ;
- Le taux de distribution et le plan d'action 2014-2016.
  - M. Jean-Laurent Bonnafé précise que le ratio de solvabilité est une composante de la gestion du capital de l'entreprise. Ce taux à 10 % est largement supérieur aux ratios minimaux de Bâle 3 qui se situent à 9 % pour BNP Paribas, du fait de la réglementation qui considère BNP Paribas comme une institution financière systémique.
  - Se pose la question du bon emploi de cet excédent de capital. L'ambition du Groupe est la croissance, le développement commercial et l'accompagnement des clients. Le choix du taux de distribution du résultat aux actionnaires fait partie de la politique de la Banque. Des orientations seront proposées au Conseil, dans le cadre du plan à moyen terme ;
- L'arrêt du financement du "*mountain top removal*" (une forme d'exploitation minière recourant à des explosions massives dans la chaîne montagneuse des Appalaches aux USA et engendrant d'importantes conséquences environnementales).
  - M. Baudouin Prot informe les actionnaires que BNP Paribas a achevé la rédaction d'une politique encadrant ses financements et ses investissements dans le secteur de l'extraction minière : elle comprend des critères environnementaux très stricts et sera publiée prochainement sur le site internet du Groupe ;
- L'évolution boursière et financière de BNP Paribas.
  - M. Baudouin Prot précise que depuis 2007, BNP Paribas est la banque française et la banque européenne qui a le mieux résisté dans un environnement de crise profonde ;
- La situation bénéficiaire du groupe BNP Paribas en 2012.
  - M. Jean-Laurent Bonnafé revient sur plusieurs agrégats. Tant sur la capacité bénéficiaire que sur ses ratios de solvabilité et de liquidité, BNP Paribas est solide. Il rappelle un article récent du *Financial Times* établissant un comparatif dans ce domaine et qui place BNP Paribas en haut de la liste.
  - Le Président ajoute que, dans un contexte lié aux exigences réglementaires. le Groupe a vu sa base de capitaux propres passer de 35 à 70 milliards d'euros en quatre ou cinq années. Ayant doublé la base de capital, le retour sur fonds propres est divisé par deux. Cette rentabilité sur fonds propres dans l'univers des banques européennes est tout à fait satisfaisante mais reste insuffisante. Elle sera un sujet important de réflexion pour le plan à moyen terme 2014-2016 de BNP Paribas ;
- Les raisons de la cession de Klépierre.
  - M. Jean-Laurent Bonnafé précise que Klépierre constitue un élément d'accumulation de capital tout en n'étant pas une activité stratégique du Groupe. Un industriel de ce secteur, leader aux États-Unis d'Amérique, mieux placé que la Banque pour gérer l'entreprise s'est montré intéressé par le rachat d'une partie du capital. Le prix de la transaction était satisfaisant et le futur qui se dessine pour Klépierre dans ce nouveau contexte est plutôt favorable.
- 
-

- Les paradis fiscaux.
  - Après avoir rappelé les deux listes de paradis fiscaux, celle établie par l'OCDE à la demande du G20 et celle publiée par le ministère de l'Economie et des Finances français, sur les Etats et territoires non coopératifs, M. Georges Chodron de Courcel précise qu'en 2009, BNP Paribas a été une des premières banques à dire qu'elle allait sortir des pays figurant sur la liste de l'OCDE. Après s'être retiré du Panama et des Bahamas et avoir cédé d'autres implantations, BNP Paribas n'est plus présent dans les trois pays qui figurent encore dans la liste de l'OCDE. Dans la seconde liste publiée par le ministère de l'Economie et des Finances, BNP Paribas est présent dans deux des huit Etats et territoires : Brunei dans lequel la Banque propose des services de gestion d'actifs aux fonds souverains de ce pays pétrolier et aucun service à des clients extérieurs au Brunei et les Philippines où la Banque dispose d'une succursale qui ne sert que la clientèle locale et dans laquelle aucune gestion d'actifs n'est réalisée pour des non-Philippins. BNP Paribas sert également les exportateurs français dans le cadre de crédits exports, la plupart du temps garantis par la COFACE, pour permettre aux entreprises françaises de vendre leurs produits aux Philippines. ;
- L'évasion fiscale et les paradis fiscaux.
  - M. Georges Chodron de Courcel souligne qu'il s'agit d'une importante question sociétale. Il rappelle que BNP Paribas respecte toutes les lois dans tous les pays et exerce un suivi particulier par la Conformité qui a doublé ses effectifs occupant aujourd'hui plus de 1 500 personnes à temps plein et à laquelle s'ajoute l'ensemble des personnes dans les *business lines* chargées de veiller au respect de la politique générale édictée par la Banque sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui s'applique à l'ensemble des entités du Groupe. BNP Paribas, sur le seul territoire français a effectué plus de 3 000 déclarations de soupçon à TRACFIN en 2012. En ce qui concerne les paradis fiscaux, si les lois doivent évoluer, BNP Paribas les appliquera ;
- La somme de 12 euros par actionnaire présent donnée par BNP Paribas à un programme spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas.
  - M. Baudouin Prot souligne que les 12 euros par actionnaire présent aujourd'hui sont une dotation supplémentaire, donnée par BNP Paribas via la Fondation BNP Paribas aux projets d'initiative et de solidarité auxquels participent des membres du personnel, qui y consacrent une partie de leur temps libre. Il ajoute que cette dotation est une initiative qui a été approuvée par le Comité de liaison des actionnaires individuels ;
- Le retour sur fonds propres ou *Return on Equity* (RoE) à moyen terme pour la Banque.
  - M. Jean-Laurent Bonnafé rappelle le taux de l'année 2012 (8,9 %). Hors éléments exceptionnels, le point de départ est plutôt de l'ordre de 8 %. Les réductions de coûts attendues de "*Simple & Efficient*", partie intégrante du plan de développement représentent 2 milliards d'euros de façon récurrente. Net de l'imposition sur les sociétés, qui est de l'ordre de 33 %, c'est à peu près 1,4 milliard de résultat complémentaire et donc près deux points de RoE supplémentaire obtenus au titre de l'impact du volet Simple & Efficient du plan de développement. Ainsi, le point de départ qui est à 8 % évoluera en fonction de la combinaison de différents leviers : un plan d'économies, des initiatives de développement géographique ou par métier et, à l'inverse, de l'éventuel impact de scénarii économiques peu favorables. C'est la

- prise en compte de ces facteurs qui permettront à la Banque d'annoncer dans un an un objectif de moyen terme pour le Groupe.
- L'attribution d'un dividende majoré à toute action inscrite sous la forme nominative depuis deux ans au moins. Après avoir rappelé les dispositions légales, M. Baudouin Prot souligne que cette possibilité n'est ouverte que si les statuts de la société l'autorisent, ce qui n'est pas le cas de la Banque. La plupart des actionnaires institutionnels y sont opposés ce qui rend l'adoption de la modification statutaire difficilement envisageable. Par ailleurs, le capital de BNP Paribas est détenu à 5,6 % par des centaines de milliers d'actionnaires individuels qui détiennent leurs titres au porteur pour l'immense majorité d'entre eux.
  - L'évolution de l'environnement réglementaire.
    - M. Philippe Bordenave confirme que les réglementations successives ont un impact sur les activités de la Banque qui doit continuellement s'adapter dans un environnement incertain.
  - La politique de mécénat et la politique RSE.
    - Après avoir rappelé les cinq domaines dans lesquels intervient la Fondation BNP Paribas, M. François Villeroy de Galhau invite les actionnaires à consulter le rapport de responsabilité sociale et environnementale 2012 du Groupe qui leur a été distribué à l'entrée et appelé "*La preuve par l'action*". La politique de mécénat et la politique RSE s'inscrivent comme un prolongement très direct de l'action commerciale du Groupe ;
  - La rémunération de l'équipe de direction de la BNL en Italie.
    - M. Jean-Laurent Bonnafé précise que la Banque ne communique pas de chiffres officiels et souligne que les dirigeants du comité de direction de la BNL voient leur rémunération évoluer en fonction des performances, comme partout ailleurs dans l'ensemble du Groupe. L'appréciation des performances est réalisée à partir de critères basés sur l'atteinte des objectifs du budget ou l'évolution annuelle du résultat de la Banque ;
  - BNL et la relance du crédit.
    - M. Jean-Laurent Bonnafé indique que la BNL fait partie des banques italiennes les plus en forme malgré la dureté des temps. Elle est clairement bénéficiaire. Sa charge de risques, bien que devenue élevée, a plutôt évolué moins défavorablement que celle des autres réseaux bancaires italiens. La BNL demeure très focalisée en Italie sur l'accompagnement des entreprises : comme en France, la BNL accompagne son client si le scénario économique qui attend l'entreprise permet de façon crédible d'envisager un remboursement des concours accordés.
  - Le développement européen de l'actionnariat salarié.
    - M. Jean-Laurent Bonnafé souligne que les dispositions récentes, du point de vue de la fiscalité et des charges sociales, ne vont pas dans le bon sens et n'encouragent pas son développement. En France, notamment, elles font de facto obstacle à l'actionnariat salarié. Il partage l'idée que le développement d'un produit paneuropéen serait extrêmement souhaitable particulièrement pour des entreprises à dimension européenne ;
  - L'accès à Internet et le suivi des activités du Cercle des actionnaires.
    - M. Baudouin Prot souligne l'attention portée par la Banque à une offre de prestations de qualité aux membres du Cercle. Il rappelle le maintien de deux publications papier

par an de la revue "*La vie du Cercle*" (janvier et octobre) et l'ajout de deux *newsletters* en ligne (mars et septembre). L'utilisation d'Internet se généralisant, la Banque tient compte de cette évolution et constate la grande satisfaction des utilisateurs.

- Le projet de taxe sur les transactions financières.
  - M. Georges Chodron de Courcel souligne la nécessaire égalité de traitement pour tout le monde. Si cette taxe n'est appliquée qu'à une zone, l'Europe (et encore, qu'à une partie de la zone si l'on comprend bien) ce serait probablement assez défavorable pour l'économie et les marchés. L'important est qu'elle s'applique à tout le monde et si possible mondialement : c'est absolument fondamental pour respecter les règles de la concurrence ;
- Les *short-term european paper* (STEP).
  - M. Georges Chodron de Courcel indique que le marché des STEP ne présente pas de risques et pas de problèmes d'illiquidité. D'ailleurs, la Banque de France a publié en février dernier un communiqué de presse afin de lever les doutes, sans fondement, qui avaient pu naître sur la transparence de ce marché ;
- Le plan de développement 2014-2016 sur la zone de la Fédération de Russie.
  - M. Georges Chodron de Courcel rappelle que BNP Paribas disposera d'un plan de développement, notamment sur Cetelem et CIB. Le Groupe publiera ce plan qui sera certainement évoqué lors de la prochaine Assemblée générale.
- Le rôle de BNP Paribas dans la construction européenne.
  - M. Georges Chodron de Courcel souligne que BNP Paribas est la plus européenne des banques européennes puisqu'elle dispose de quatre marchés domestiques en Europe et qu'elle propose à tous ses clients et notamment aux grandes entreprises, un *cash-management* européen. La Banque est bien sûr en faveur d'une construction européenne la plus intégrée possible ;
- Les influences des principales monnaies du monde sur le groupe BNP Paribas dans un horizon de cinq à dix ans.
  - M. Georges Chodron de Courcel précise que la Banque ne spéculé pas sur les devises : il n'y a donc pas de sujet particulier. BNP Paribas a simplement des fonds propres libellés en devises dans des entités locales . L'évolution des principales monnaies peut affecter à la marge le bilan de la Banque. Mais comme la plupart des entreprises, BNP Paribas veille toujours à avoir des dépenses dans la monnaie où elle encaisse les recettes, donc essentiellement en euros et en dollars. Il n'y a donc pas d'effets majeurs à attendre ;
- Le financement des centrales nucléaires.
  - M. Baudouin Prot rappelle que la Banque a arrêté une politique de financement des centrales nucléaires dont les critères sont assez stricts. Elle est donc prête à financer des centrales nucléaires dans des conditions très précises de sécurité et de sismicité.

Le Président constate qu'il a été répondu au cours de ce débat à l'ensemble des questions relevant de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il indique que le quorum définitif atteint pour le vote des résolutions est de 856 857 573 actions, soit 69,03 % des actions participant au vote. Il invite l'Assemblée à passer au vote des résolutions.

## VOTE DES RESOLUTIONS

Le Président demande à M. Vivien Levy-Garboua, Secrétaire de l'Assemblée, d'exposer les modalités pratiques du vote électronique.

Après lecture par M. Vivien Levy-Garboua du résumé des résolutions qui font l'objet de l'ordre du jour, celles-ci sont mises aux voix.

## **PARTIE ORDINAIRE**

### **Première résolution** (*Approbaton des comptes sociaux de l'exercice 2012*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2012, approuve les comptes sociaux dudit exercice établis conformément aux normes comptables françaises. Elle arrête le bénéfice net après impôts à 5 811 970 993,75 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'est élevé à 418 801,10 euros au cours de l'exercice écoulé, et que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 151 187,20 euros.

*Cette résolution est adoptée par 849 676 168 voix pour, 6 634 760 voix contre, et 546 645 abstentions.*

**Deuxième résolution** (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2012, approuve les comptes consolidés dudit exercice établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

*Cette résolution est adoptée par 848 135 844 voix pour, 8 184 067 voix contre, et 537 662 abstentions.*

*Avant de soumettre la troisième résolution au vote, le Président informe l'Assemblée générale que le Comité central d'entreprise de BNP Paribas a formulé un avis défavorable sur la répartition des bénéfices lors de sa séance plénière du 19 avril 2013.*

**Troisième résolution** (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et mise en distribution du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide l'affectation du résultat issu des comptes sociaux de BNP Paribas SA de la manière suivante :

	<b>en euros</b>
Bénéfice net de l'exercice	5 811 970 993,75
Report à nouveau bénéficiaire	18 783 431 113,28
<b>Total</b>	<b>24 595 402 107,03</b>
Dividende	1 863 653 571,00
Report à nouveau	22 731 748 536,03
<b>Total</b>	<b>24 595 402 107,03</b>

Le dividende d'un montant de 1 863 653 571,00 euros, correspond à une distribution de 1,50 euros par action ordinaire au nominal de 2,00 euros étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte " Report à nouveau " la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par BNP Paribas.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte " Report à nouveau " les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Par ailleurs, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes perçus à compter de 2013 sont soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu.

Le dividende de l'exercice 2012 sera détaché de l'action le 21 mai 2013 et payable en numéraire le 24 mai 2013 sur les positions arrêtées le 23 mai 2013 au soir.

Conformément à l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965, les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

<i>en euros</i>				
Exercice	Nominal de l'action	Nombre d'actions	Dividende Net par action	Montant de la distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI
2009	2,00	1 184 032 161	1,50	1 776 048 241,50
2010	2,00	1 200 346 221	2,10	2 520 727 064,10
2011	2,00	1 192 167 885	1,20	1 430 601 462,00

*Cette résolution est adoptée par 849 866 793 voix pour, 6 414 841 voix contre, et 575 939 abstentions.*

**Quatrième résolution** (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

*Cette résolution est adoptée par 828 944 227 voix pour, 27 316 990 voix contre, et 596 356 abstentions.*

**Cinquième résolution** (*Convention conclue entre BNP Paribas et M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce approuve la convention conclue entre BNP Paribas et M. Jean-Laurent Bonnafé relative à l'indemnité susceptible de lui être due à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général.

*Cette résolution est adoptée par 546 703 627 voix pour, 309 470 691 voix contre, et 620 416 abstentions.*

**Sixième résolution** (*Autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 9 janvier 2013 au maximum 124 226 196 actions.

L'Assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée extraordinaire ;
- dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et à toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres de BNP Paribas, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 9 janvier 2013, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de BNP Paribas, un montant maximal d'achat de 7 453 571 760 euros.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée générale du 23 mai 2012 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

*Cette résolution est adoptée par 836 314 828 voix pour, 19 940 559 voix contre, et 602 186 abstentions.*

**Septième résolution** (*Renouvellement du mandat d'un Administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d'Administrateur M. Jean-Laurent Bonnafé pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

*Cette résolution est adoptée par 844 697 824 voix pour, 11 568 978 voix contre, et 590 771 abstentions.*

**Huitième résolution** (*Renouvellement du mandat d'un Administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d'Administrateur M. Michel Tilmant pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

*Cette résolution est adoptée par 828 520 143 voix pour, 27 695 680 voix contre, et 641 750 abstentions.*

**Neuvième résolution** (*Renouvellement du mandat d'un Administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d'Administrateur M. Emiel Van Broekhoven pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

*Cette résolution est adoptée par 758 952 965 voix pour, 70 269 867 voix contre, et 634 741 abstentions.*

**Dixième résolution** (*Nomination d'un Administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme en qualité d'Administrateur M. Christophe de Margerie, pour une durée de 3 ans, en remplacement de M. Louis Schweitzer dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat de M. Christophe de Margerie prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

*Cette résolution est adoptée par 829 078 948 voix pour, 27 161 034 voix contre, et 617 591 abstentions.*

**Onzième résolution** *(Nomination d'un Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme en qualité d'Administrateur Mme Marion Guillou, pour une durée de 3 ans, en remplacement de Mme Meglena Kuneva dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat de Mme Marion Guillou prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

*Cette résolution est adoptée par 844 074 894 voix pour, 12 147 239 voix contre, et 635 440 abstentions.*

**Douzième résolution** *(Dépôt légal au greffe par les Commissaires aux comptes)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce créé par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, autorise les Commissaires aux comptes à adresser directement au greffe du tribunal, dans les délais qui s'imposent à la société, les rapports devant faire l'objet d'un dépôt et les documents qui y sont joints, ainsi que la copie des documents afférents à leur acceptation de mission ou à leur démission.

*Cette résolution est adoptée par 849 553 860 voix pour, 6 672 648 voix contre, et 631 065 abstentions.*

**PARTIE EXTRAORDINAIRE**

A l'invitation du Président, les Commissaires aux comptes présentent le rapport spécial établi au titre de la quatorzième résolution et indiquent qu'ils n'ont pas d'observation particulière à formuler sur les conditions de la réduction de capital par annulation d'actions.

**Treizième résolution** *(simplification et adaptation des statuts)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide :

- de simplifier et d'adapter les statuts. Compte tenu de la dispersion et de la variété des modifications, celles-ci sont regroupées par nature comme suit :
  - harmonisation avec la loi :
    - ✓ article 3, alinéa 1 des statuts : le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement est devenu l'Autorité de Contrôle Prudentiel

- (articles L. 612-1 et suivants du Code monétaire et financier issu de l'Ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010) ;
- ✓ article 7, 1/, dernier alinéa des statuts : l'obligation faite aux administrateurs de détenir des actions de leur société a été supprimée de l'article L. 225-25, alinéa 1 du Code de commerce par la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 ;
  - ✓ article 15, dernier alinéa et article 16, avant dernier alinéa des statuts : la coïncidence entre durée des fonctions de Directeur Général (ou de Directeur Général délégué) et durée du mandat d'Administrateur a été supprimée de l'article L. 225-56 alinéa 1 du Code de commerce par la Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 ;
- suppression du rappel de diverses dispositions légales :
- ✓ article 7, 1/, alinéa 5 des statuts : le renouvellement des mandats d'administrateurs ;
  - ✓ article 8, alinéa 2 des statuts : la nomination d'un ou plusieurs vice-Présidents ;
  - ✓ article 10, alinéa 2 des statuts : la participation des administrateurs au Conseil par visioconférence est subordonnée à l'existence d'une clause du règlement intérieur du Conseil d'administration (déjà introduite) et non d'une clause statutaire (article L. 225-37, alinéa 3 du Code de commerce issu de la Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001) ;
  - ✓ article 10, alinéas 3, 4 et 11 des statuts : représentation d'un administrateur par un autre administrateur ; quorum pour la validité des délibérations du Conseil d'administration ; signature de copies ou d'extraits de procès-verbaux du Conseil d'administration ;
  - ✓ article 11, dernier alinéa des statuts : le contrôle des conventions conclues avec la Société ;
  - ✓ article 14, alinéa 2 des statuts : la publicité du choix de mode de Direction Générale de la Société ;
  - ✓ article 17, dernier alinéa des statuts : le choix des censeurs ;
- Ajustements de terminologie ou de visa à des dispositions légales :
- ✓ article 5, alinéas 4 et 7 des statuts ;
  - ✓ article 6, alinéa 2 des statuts ;
  - ✓ article 7, 2/, alinéa 4 des statuts ;
  - ✓ article 10, alinéa 6 des statuts ;
  - ✓ article 11, alinéa 1 des statuts ;
  - ✓ article 14, alinéas 3 et 4 des statuts ;
  - ✓ article 15, alinéas 5 et 7 des statuts ;
  - ✓ article 16, alinéa 1 des statuts ;
- d'adopter, dans son intégralité, le nouveau texte des statuts figurant en annexe 1, qui compare l'ancien et le nouveau texte, étant précisé que le capital social ainsi que le nombre d'actions ne sont fournis qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer entre la publication de l'avis de convocation et la présente Assemblée générale des actionnaires.

*Avec 560 611 450 voix pour, 295 636 702 voix contre, et 609 421 abstentions, cette résolution n'est pas adoptée.*

**Quatorzième résolution** (Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, de réduire corrélativement le capital social et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations en ce compris modifier les statuts et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée générale du 23 mai 2012 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

*Cette résolution est adoptée par 842 484 842 voix pour, 13 565 576 voix contre, et 807 155 abstentions.*

**Quinzième résolution** (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée par 844 237 825 voix pour, 11 945 716 voix contre, et 674 032 abstentions.*

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. Il lève la séance à 18 heures 30.

LES SCRUTATEURS

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE